

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 22 juin 2009
Présidence de M. Michel Monod, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 70 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mme Françoise Gretillat
MM. Armin Aeberhard, Charles Chappuis, André Christinat, Jean-Michel Clerc, Alexandre Crisinel, André Kudelski, Claude Manoli, Pascal Métraux, Jean-Jacques Pasche, Félix Paschoud, Olivier Paschoud, Philippe Sordet, Jacky Wanzenried

Absent : M. Emile Bonjour

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour subit les modifications suivantes :

Le point 1 devient assermentation de trois nouveaux conseillers.

Il y a un point 1 bis : nomination d'un membre à la commission consultative des agrégations à la bourgeoisie.

1. ASSERMENTATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS

Le Président lit les lettres de démission de MM. Alain Vuithier et Adalbert Martin du groupe UDC, de M. Nicolas Rod, radical et de M. Christian Daubigny, libéral, qui démissionne au 30 juin 2009.

Pour remplacer les trois premiers, il procède à l'assermentation de **M. Sébastien Kurzen**, du groupe UDC, domicilié à la Rte de Lavaux 291, de **M. Axel Kuonen**, du groupe UDC, domicilié à la Rte de Taillepied 7, et de **M. Patrick Aeby**, du groupe radical, domicilié à la Rte de Taillepied 91.

1. bis NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES AGREGATIONS A LA BOURGEOISIE

Pour remplacer M. Nicolas Rod, M. Sébastien Rod présente, au nom du groupe radical, la candidature de **Mme Nina Aeby**, qui est élue à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MAI 2009

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que présenté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président a participé au souper de la Commission de gestion.

Le dimanche 17 mai, le bureau du Conseil a procédé au dépouillement des votations fédérales.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Il n'a pas été déposé de motion ni de postulat sur le bureau du Conseil.

5. COMPTES ET GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2008 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE RAPPORT ET VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION COMPTES DE L'EXERCICE 2008

Le Président ouvre la discussion sur les différents chapitres du **Rapport de gestion de la Municipalité** qui ne suscitent ni question ni remarque de la part des Conseillers.

M. Yves Leumann, président de la Commission de gestion lit son rapport. Il remercie tous les membres pour l'investissement fourni. Il remercie aussi les municipaux, les chefs de service et tous les collaborateurs de la commune.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport **de la Commission de gestion**.

M. Denis Aguet souhaite savoir si le caveau Mafli, qui est actuellement fumeur, deviendra non-fumeur avec la nouvelle loi.

M. Willy Blondel répond que dès que la loi sera en vigueur il faudra l'appliquer.

p.8 *Service du feu*

M. Gaston Asper demande quels sont les critères de l'ECA par rapport au financement du service du feu. Le premier secours assume 30 membres sur 45 et l'appui 40 membres sur les 40.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : le nombre de pompiers financés par l'ECA est fixé par heure. Ils estiment que pour un DPS à Lutry il est de 30 membres et pour le DAP il est de 40 membres.

p.7 *Place de jeux de la garderie des Moulins*

M. Claude Weber souhaite que la Municipalité rappelle les tractations et les discussions avec la PPE avant d'en arriver à la solution de la location. Il demande quel est le coût de cette location.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond qu'il y a une bonne entente avec la PPE après quelques discussions et quelques petits problèmes de réglage. Le loyer est de 300.- francs par mois pour l'utilisation du terrain situé devant la garderie, qui fait partie du domaine commun de la PPE.

M. Claude Weber souligne que les enfants de la PPE utilisent cette place de jeux en dehors des heures d'ouverture de la garderie. Il ne serait pas normal que la garderie loue ses installations à la PPE. Il trouve que ce n'est pas normal non plus que la garderie paye un loyer pour l'utilisation de ce terrain.

p.7 *Réalisation de piscines chauffées*

M. Dominique Roulet veut savoir si les piscines chauffées avec une pompe à chaleur sont considérées comme des piscines chauffées par une énergie renouvelable.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : le cadre légal permet d'utiliser les pompes à chaleur pour chauffer une piscine.

M. Dominique Roulet signale que les pompes à chaleur sont mues par l'énergie électrique et celle-ci n'est pas forcément produite de façon renouvelable.

p. 9 *Aménagement et sécurité des alentours du collège de Corsy (arrêt de bus)*

Mme Christiane Jost demande si le temps d'attente du bus scolaire a pu être diminué.

M. Yves Leumann répond que les temps d'attente ne sont plus effectifs, les enfants qui descendaient du Collège pour aller à la garderie ont grandi et ne vont plus à la garderie.

p.14 *Mode de fonctionnement et emplacements des luminaires « Start Light »*

M. Dominique Roulet veut savoir si la Municipalité étudie la possibilité de mettre des luminaires à base de LED pour l'éclairage public.

M. Willy Blondel répond de manière positive. Dans tous les projets d'éclairage public, les Services industriels étudient les différents types de possibilités d'ampoules qui sont plus écologiques et économiques.

p.12 *Demande de collocation III du corps de police intercommunal*

M. Denis Aguet s'inquiète du préavis négatif du conseil d'Etat et de la police cantonale.

Réponse de **M. Lucien Chamorel** : Ce préavis négatif n'avait pas tenu compte de l'agrandissement prévu pour cette police intercommunale et il était basé sur le nombre d'agents existants. La Municipalité a demandé des précisions sur ce préavis négatif et la police cantonale a répondu qu'ils ne voulaient pas prendre une décision définitive tant que le Grand Conseil n'avait pas pris une décision. La demande de collocation III est restée bloquée. Suite à la réponse du Grand Conseil, elle va être relancée pour qu'au moins les agents puissent pratiquer un certain nombre de tâches futures.

M. Claude Weber signale qu'il faudrait attendre non seulement la décision du Grand Conseil, mais aussi celle du peuple.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. Yves Leumann lit les conclusions du rapport de gestion.

Le Président ouvre la discussion sur les « **Vœux de la Commission de gestion 2009 pour l'exercice 2008** »

Vœu No 2 Améliorer rapidement la sécurité des piétons et fluidifier le trafic, dans le secteur des Moulins.

M. Pierre Bonjour souligne que ce vœu reflète une insatisfaction qui perdure. La Municipalité devra faire une réflexion urbanistique à moyen ou long terme dans ce secteur. Il faut trouver des solutions progressives aux différents problèmes, par exemple le nombre de piétons ne cesse d'augmenter le long du bas de la route de la Conversion sur un couloir très étroit.

Vœu No 8 Etudier la possibilité d'améliorer l'offre pour l'accueil parascolaire des élèves.

M. Denis Aguet s'étonne que tous les parents soient satisfaits de l'accueil parascolaire.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : la Municipalité n'a pas reçu de demande particulière. Une deuxième cantine a été ouverte à la Croix. Il existe des structures privées et une unité d'accueil pour écoliers subventionnée en partie par la Commune avec un loyer modéré qui donne entière satisfaction.

Le **Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2008 pour l'année 2007** ne suscite ni question ni remarque de la part des Conseillers.

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité, soit :

1. **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2008 et de lui en donner décharge**
2. **de relever la Commission de gestion de son mandat.**

Comptes de l'exercice 2008

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, donne quelques chiffres importants :

- autofinancement Fr. 12'316'910.- soit 21.20%
- réserves Fr. 29'612'125.-
- fortune Fr. 11'049'458.-
- emprunts arrivés à échéance pour un nominal de Fr. 6'511'350.-
- montant amorti effectif Fr. 5'023'850.-

M. Christophe Gessner au vu de l'évolution positive constante des comtes communaux ces deux dernières années, ne doute pas que la Municipalité se livrera à une réflexion approfondie de la fiscalité communale.

Le Rapport sur les comptes est passé en revue, chapitre par chapitre.

p. 78 451.3188.021/022

M. Gaston Asper désire savoir s'il y a des correspondances entre ces deux lignes et les lignes dans les comptes GEDREL dans le chapitre produits sous « traitement des déchets » et « participation des communes ». A son avis ce qui est mentionné sous participation des communes dans les comptes GEDREL vient de la péréquation et le traitement des déchets correspond aux deux lignes citées plus haut.

M. Willy Blondel dit que cette interprétation est juste.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. René Boillat signale que la couverture de la caisse de pensions est descendue de 12% entre 2007 et 2008. Il serait important de connaître la somme que représente cette sous-couverture.

Réponse de **M. Christophe Gessner** : le montant de la sous-couverture n'est pas connu au moment du bouclage des comptes. Il serait intéressant de connaître le montant global que cela représente. On pourrait calculer l'impact au prorata par rapport aux collaborateurs de la Commune. Mais l'on obtiendrait qu'un chiffre et il y a d'autres éléments qui interviennent dans ce calcul.

M. Jacques-André Conne confirme que le taux de couverture a baissé. Il a passé de 81.73% à 67.92%, le taux statutaire est fixé à 70%. La Caisse intercommunale de pension a renoncé à prendre des mesures. Après analyse, la situation est liée à la valeur des actions et celles-ci augmentent lentement.

M. Christophe Gessner remercie les membres de la commission des finances pour son excellent travail.

Il lit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

Le Président met au vote les comptes de l'exercice 2008.

Les comptes 2008 de la Bourse communale et des Services industriels sont adoptés avec 7 abstentions.

6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1147/2009 CONCERNANT L'EXTENSION DU RESEAU DE GAZ NATUREL ET AMELIORATION DES RESEAUX D'EAU ET D'ELECTRICITE A L'OUEST DU BOURG. TRAVAUX DE MISE EN REGIME SEPARATIF DES CANALISATIONS

Au pupitre, **M. Philippe Mingard** président rapporteur radical, résume le rapport de la commission.

La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux des Services industriels pour l'extension du réseau de gaz naturel et l'amélioration des réseaux d'eau et d'électricité à l'ouest du bourg et également pour la mise en séparatif de ce secteur.
2. D'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires aux travaux des Services industriels, soit la somme arrondie à Fr. 1'318'000.- se répartissant comme suit :

Fr .539'000.- pour le service du gaz

Fr. 742'000.- pour le service de l'eau

Fr. 37'000.- pour le service de l'électricité

Pour le Service des travaux le crédit de Fr.650'000.- fera l'objet d'un vote en décembre 2009 dans le cadre du budget 2010.

3. D'admettre les modes de financement proposés pour les dépenses de chaque service des Services industriels et du Service des travaux.

7. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

Avec l'accord du Conseil, les élections ont lieu à main levée.

Election du Président

M. Michel Monod, radical, est élu à l'unanimité.

Election du premier Vice-président

M. Thierry Buche, libéral, est élu à l'unanimité.

Election du deuxième Vice-président

M. Jean-François Borgeaud, vert, est élu à l'unanimité.

Election de deux scrutateurs

M. Jean-Marc Pilloud, du groupe UDC, est élu à l'unanimité (1 abstention).

M. Pascal Barone, du groupe libéral, est élu à l'unanimité.

Election de deux scrutateurs suppléants

M. Thierry Janz, du groupe radical, est élu à l'unanimité

M. Pierre Rouiller, du groupe des verts, est élu à l'unanimité.

8. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

Les différents groupes présentent leurs candidats.

Sont élus : MM.	Charles	MONOD
	Jean-Michel	CLERC
	Yves	CHAPERON
	Jean-Christophe	PICCARD
	Alain	AMY
	Gérald	ROHRBACH
	Valdo	CHABOT
	Pascal	CHOLLET
	Philippe	DOFFEY
	Yorick	DELAUNAY
	Norbert	CAVIN

M. Charles Monod (radical) est élu président de la Commission de gestion à l'unanimité (1 abstention).

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 520/2009 Réponse au postulat de Mme Carol Gay-Hirt et M. Philippe Pilet invitant la Municipalité à modifier les directives liées aux restrictions de circulation dans les rues du bourg de Lutry durant la saison estivale.

Mme Carol Gay-Hirt constate que la Municipalité a mis deux ans pour donner une réponse. La volonté du postulat était de clarifier la situation et d'avoir une équité de traitement entre les habitants et les touristes. Le point 1.5 signale qu'il suffit d'appeler la police pour obtenir une autorisation, ceci n'est pas mentionné dans l'Echomunal du mois d'avril 2009. Le point 2.2 fait référence au refus du préavis pour l'installation des bornes télescopiques, la Municipalité ne propose rien d'autre. Au point 2.3 la Municipalité ne répond pas au postulat, elle parle du besoin d'un parking. Le problème de restrictions saisonnières ne se règle pas par la création d'un parking.

M. Philippe Pilet abonde dans le sens de Mme Gay. En 1988, la Municipalité parlait de fermeture du quai en juin et juillet. Depuis la zone de fermeture s'est étendue et la période a augmenté. Il rappelle à la Municipalité que dans le bourg il y a des habitants et des

commerces et les encourage à mettre ces deux éléments au premier point dans ses futures réflexions.

N° 521/2009 *Comptes Gedrel SA 20008.*

M. Denis Aguet s'étonne de l'augmentation de 500% des charges et produits. Il souhaite une explication.

Mme Aude Savoy répond que la Municipalité n'a pas pu assister à l'assemblée générale et n'a pas de réponse, elle propose de donner dans une prochaine communication municipale les explications nécessaires.

M. Gaston Asper pense que cela est dû à l'augmentation du bassin versant qui va jusqu'à Nyon et Yverdon.

M. Willy Blondel signale que cela n'est pas la bonne réponse. Il demande un peu de temps pour étudier les comptes.

N° 522/2009 *Réponse à la motion de Messieurs Les Conseillers Denis Aguet et Jean-François Borgeaud demandant à la Municipalité de s'approcher de la coopérative « Mobility CarSharing » afin de créer deux places de parking pour des véhicules Mobility.*

M. Denis Aguet remercie la Municipalité d'avoir répondu assez rapidement à cette motion, surtout de manière favorable, en ouvrant la porte à une éventuelle 2^{ème} voiture si le besoin se fait sentir. Il suggère de faire de la publicité dans l'Echomunal.

N° 523/2009 *Chemin de Gruyère-éboulement du talus-rive droite du ruisseau du Châtelard.*

12. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Roland Dumas s'inquiète de ce que vont devenir les agents de police et les secrétaires dans le cas de la police unique.

M. Lucien Chamorel répond que tout dépend de la solution que le peuple va voter, mais ils seront soit repris par l'Etat, soit ils resteront fonctionnaires communaux.

Mme Claire Glauser est étonnée d'apprendre que les billets CFF à tarif réduit ne sont plus que 4 depuis le mois de juin, alors qu'au budget 2009 on avait décidé de passer de 4 à 6 abonnements.

M. Willy Blondel précise qu'il s'agit d'une fausse information.

M. Dominique Roulet suggère que les disponibilités de ces billets soient indiquées sur internet comme le font d'autres communes.

M. Willy Blondel répond que la Municipalité va étudier cette possibilité.

M. Philippe Pilet émet le vœu suivant : que la Municipalité étudie la possibilité d'installer une ou deux bornes wifi dans le bourg.

Mme Alessandra Silauri demande à la Municipalité si elle a les moyens de remédier aux problèmes d'éclairage des nouveaux lampadaires qui ont un rayon plus important d'éclairage, éclairant parfois l'intérieur des habitations.

Réponse de M. Willy Blondel : la Municipalité est consciente de ce problème, elle va essayer de changer l'angle d'éclairage de certains lampadaires. Il signale que certaines personnes estiment par contre qu'il n'y a pas assez d'éclairage.

Mme Lilly Bornand s'étonne de la décoration du giratoire situé à la sortie de Lutry direction Vevey, elle n'est pas très réussie.

M. Pierre Rouiller remercie les autorités et le personnel communal (Mme Meylan et MM. Galley et Ceppi) pour leur disponibilité et leur efficacité pour l'organisation de la visite du bourg du 20 juin. Il remercie particulièrement trois conseillères communales, Mmes Roulet, Burdet et Yechouroun pour leur dévouement.

Il souhaite savoir s'il y a des nouvelles du projet de réalisation d'un film sur Lutry avec l'ECAL.

Il trouve que la méthode employée par la Municipalité pour restreindre le parcage des pendulaires sur Taillepied n'est pas la bonne. Il demande si une solution a été prévue pour les habitants de ce quartier.

M. Willy Blondel répond qu'une rencontre est prévue avec les élèves de l'ECAL et leurs professeurs au mois de septembre. L'idée est que M. Perret avec ses connaissances du bourg et de la commune soit intégré avec les élèves qui auront un regard contemporain. M. Henri-Louis Guignard, ancien secrétaire municipal, ferait aussi partie de ce projet.

Réponse de M. Lucien Chamorel : lors de contrôles il a été constaté que 50% des véhicules parkés à Taillepied n'étaient pas de la Commune. La Municipalité a décidé de mettre un parcage limité à 4 heures pour éviter les pendulaires. Ce n'est pas le rôle du service public d'offrir des places de parc à des personnes qui ont la possibilité de parker dans les parkings des locatifs.

M. Pierre Rouiller signale qu'actuellement il n'y a pas de places libres à acheter ou à louer dans les parkings. Il propose d'introduire le système des macarons.

M. Lucien Chamorel explique qu'il a 66 places le long de Taillepied et l'on ne pourrait pas distribuer beaucoup de macarons.

M. Christian Daubigny demande si cette mesure va être étendue à d'autres zones de Lutry.

M. Pierre Bonjour émet le vœu d'indiquer par une marque au sol les zones à 30 km/h, pour améliorer la signalisation.

M. Denis Aguet souhaite des précisions sur le subventionnement des vélos électriques.

M. Willy Blondel répond que la Commune donne la possibilité à ses citoyens d'acheter les vélos à prix réduit.

M. Denis Aguet veut savoir quel montant cela représente et si les citoyens sont informés.

Réponse de M. Willy Blondel : les citoyens ne sont peut-être pas au courant. La Municipalité offre un prix préférentiel aux citoyens.

Mme Rose-Marie Notz revient sur le sujet du parcage et propose que l'on puisse acheter un abonnement qui permette de parker dans les parkings de Lutry.

M. Lucien Chamorel informe qu'il existe la possibilité de prendre des abonnements par mois.

Mme Juliette Goy suggère que pour des cas exceptionnels l'on demande une autorisation écrite à la police.

M. Claude Weber signale que le passage piétons situé à la sortie du parking des Moulins est mal placé et dangereux.

M. Philippe Pilet attire l'attention de la Municipalité, qui fait de la publicité pour les parkings du bourg, que ceux-ci sont déjà pleins.

M. Willy Blondel informe que la séance du 5 octobre est annulée.

Il annonce la participation de Lutry à la semaine de la mobilité. Le mardi 15 et le mercredi 16 septembre dès 15h00 à la Place des Fêtes du quai Doret, il y aura la présentation et des essais de différents types de vélos électriques, des scooters électriques, des voitures hybrides et des voitures à gaz.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h08.

La prochaine séance est fixée au 2 novembre 2009 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

M. Monod

P. Brentini